



Accueil et intégration des salariés

Accueil et intégration des salariés

L'accueil et l'intégration des nouveaux salariés représente une étape importante pour la mise en place d'une relation constructive dans un établissement. Cette formation vise à doter les équipes d'outils et de compétences nécessaires pour garantir une intégration réussie de leurs nouveaux collègues en leur créant un environnement sécurisant et un encadrement soutenant.

► Objectifs de la formation

Cette formation permettra aux participants de :

- Accueillir le nouveau salarié ;
- Faciliter l'intégration du nouveau salarié ;
- Organiser le parcours du nouveau salarié ;
- Accompagner le nouveau salarié dans sa prise de fonction.

► Durée de la formation

La durée de la formation est de 2 jours en présentiel, soit 14 heures.

► Public concerné

Tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

► Contenu de la formation

- L'accueil, l'intégration, la socialisation professionnelle ;
- La culture et la familiarisation avec l'environnement de travail ;
- Clarification des fonctions, des activités, et des tâches ;
- Co-construction du parcours d'intégration du nouveau salarié au sein de la structure ;
- Le retour sur l'activité de travail ;
- La communication et le partage d'information.

► Modalités pédagogiques

Durant cette formation, les stagiaires travailleront sur :

- Des apports théoriques ;
- Des mises en situation à partir de scénarios réalistes et concrets ;
- Des échanges pratiques favorisant les discussions et la collaboration.

Accueil et intégration des salariés

► Validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée aux participants.

► Type d'intervenants

Formateur expérimenté sur l'accueil et l'intégration des salariés.

► Conditions d'accès

Tout professionnel adressant sa fiche d'inscription.

► Frais de formation

360 € / personne les 2 jours de formation.

► Financement de la formation

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- Plan de développement des compétences pour les salariés ;
- Financement individuel.

► INSCRIPTION

Prendre contact avec le Pôle
Communication Développement et Territoires

Pour plus d'informations, l'ERTS-CFAS organise des réunions d'informations tous les mois (consulter les dates sur notre site internet)

► Dates et lieux

Session inter-établissements à l'ERTS d'Olivet
Ou en intra-établissements sur demande

► CONTACTS

Secrétariat :

contact.formations@erts-olivet.org

☎ : 02 38 69 17 45

ARDEQAF

ERTS - CFAS

2032 Rue du Général de Gaulle - CS 60002
45166 OLIVET Cedex

☎ : 02 38 69 17 45

www.erts-olivet.org

SIRET 48927001700010

L'ERTS-CFAS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901